



Attention ! Suite à la réforme de la formation professionnelle, fin du dispositif tel que nous le connaissons en 2018. Nous sommes en attente d'informations.

CIF CDD

Fiche n°08.17

UNIFAF

D omaine	Entreprises privées à but non-lucratif (statut associatif) dans les secteurs du sanitaire, du social et du médico-social, telles que : les maisons de retraite, les EHPAD, les ESAT, l'aide à la famille, la protection de l'enfance et adultes et familles en difficultés... sous statut associatif.
-----------------	---

C as particulier pour l'accès au CIF	Les CUI CAE et les emplois d'avenir de droit privé (dans les associations) comptent dans les 24 mois d'ancienneté mais ne sont pas comptabilisés dans les 4 mois de CDD. Les contrats de droits publics ne sont pas comptabilisés dans les 24 mois. Pas de prise en charge particulière pour les moins de 26 ans.
---	---

C ritères prioritaires	Pas de critères de cotation
-------------------------------	-----------------------------

D urée du CIF	A partir de 35h et jusqu'à 1 an à temps plein et 1 200h pour les formations en discontinu, sur 3 ans maximum.
----------------------	---

P rise en charge du coût pédagogique	Coût horaire	Pas de coût horaire maximum
	Coût total	La totalité, quelle que soit l'action de formation, dans la limite de 1 an ou 1 200h.
	Coût à la charge du stagiaire	Non, sauf si la formation dépasse 1 an ou 1 200h (dans ce cas la différence est à la charge du stagiaire)

R émunération pendant le stage pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Totalité de la durée des stages pratiques obligatoires si la formation est diplômante dans la branche. • Si la formation est diplômante hors branche : 30% de la durée de la formation théorique. • Pas de prise en charge dans les autres cas.
--	---

F ormations par correspondance	Prise en charge du coût pédagogique	Totalité de la formation	Oui
	Prise en charge du salaire	Durant les périodes de regroupement	Oui, en totalité si accord de l'employeur
		Durant les stages pratiques	Oui si la formation est diplômante dans la branche et si les stages se déroulent en dehors de l'entreprise du salarié



F rais annexes		Pas de pris en charge des frais annexes (hébergement, restauration, transport) mis à part des frais d'inscriptions. Attention : seuls les frais d'inscription et de scolarité inclus dans les frais pédagogiques sont pris en charge. Il n'y a pas de remboursement possible à postériori
P rocédure		<ul style="list-style-type: none"> • Se connecter sur le site d'Unifaf rubrique Salariés > Constituer un dossier > Le congé individuel de formation en CDD (CIF-CDD) puis « téléchargez un dossier de demande de CIF-CDD ». Le numéro SIRET de votre entreprise vous sera demandé pour accéder au téléchargement du dossier. • Une fois rempli, le dossier est renvoyé avec les pièces justificatives par le salarié au pôle CIF CDD d'Unifaf (à Malakoff, adresse ci-dessous) qui traite les dossiers au fur et à mesure de leur arrivée.
D ate de dépôt mini et maxi	Avant la formation	Au moins 2 mois avant le début de l'action, à envoyer avec accusé de réception.
	Avant la commission	Pas de passage en commission
A ceptation du dossier (délais, taux d'acceptation)		<ul style="list-style-type: none"> • Demandes traitées au fur et à mesure de leur arrivée. • Compter 1mois ½ / 2 mois pour une réponse.
R éexamen du dossier		Pas de réexamen du dossier
E st-il possible de faire la formation pendant le CDD ?		Oui, uniquement sur le temps de travail, sous réserve de l'accord de l'employeur La formation hors temps de travail pendant le CDD n'est pas possible.
C oordonnées		<p>Pour retirer votre dossier : contacter UNIFAF en région.</p> <p>Conseillère CEP d'UNIFAF Bourgogne Permanences téléphoniques le lundi et jeudi de 9h à 12h et le mardi de 14h à 17h en appelant Mme Berteau au 03 80 30 19 00 Contact par mail : laurence.berteau@unifaf.fr</p> <p>Pour envoyer votre dossier : UNIFAF Ile de France Pôle CIF CDD 40 rue Gabriel Crié CS 70 001 92 247 Malakoff Cedex</p>
S ur le site	Notice d'info	Oui (sur unifaf.fr / salariés / constituer un dossier CIF CDD)
	Dossier de financement en ligne	Oui (sur unifaf.fr / salariés / constituer un dossier CIF CDD / puis à droit de l'écran : connaitre votre éligibilité et télécharger un dossier de demande de CIF CDD en cliquant ici